



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 56

Date de la convocation : jeudi 25 juin 2026

Délibération n° : DCM_2026_164

Matière 8.9

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (56)

Caroline Airiau, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Didier Pohnu, Joris Raflebeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (4)

Laurence Huet Andriot, Jean-Christophe Pencolé, Emma Sellier et Isabelle Suteau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Denis Allaire	Agnès Lesdema Legal
Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Nicolas Bahuau	Jean-François Ouvrard
Emilie Clemenceau	Vincent Blanchard
Alexandre De Fraissinette	Dominique Le Courtès
Vanessa Illan	Delphine Chateigner
Antoine Leroux	Joris Raflebeau

Secrétaire de séance : Adrien D'Hostel

Convention de partenariat – Organisation du bicentenaire de la colonne de Torfou

Pièce jointe : Convention de partenariat

Rapporteur : Aglaé DE BEAUREGARD, Adjointe en charge du Pôle Aménagement, Urbanisme et Centres-bourgs

EXPOSE DES MOTIFS

Érigée à l'initiative du Marquis de la Bretesche, la colonne, érigée en 1826, commémore la bataille de Torfou de 1793 et fête ainsi ses 200 ans en 2026.

Inscrite aux monuments historiques, elle est un symbole patrimonial majeur de Sèvremoine.
À l'occasion du bicentenaire de la colonne, la commune de Sèvremoine coorganise avec l'association Torfou la Bataille un événement culturel et commémoratif pour valoriser l'histoire de ce monument du 10 au 12 juillet 2026.

Des animations culturelles permettront de rendre accessible cette histoire et de valoriser ce patrimoine.
L'évènement se tient sur un terrain privé et est coorganisé par la collectivité et une association.

Le projet de convention de partenariat ci-annexé a pour objet de définir les modalités administratives, matérielles et financières du partenariat ainsi prévu avec :

- Monsieur Charles De La Bretesche, propriétaire du Château du Couboureau où se déroulera la manifestation ainsi que des parcelles agricoles qui serviront de parking pour les visiteurs,
- Monsieur Cyrille Blanchet, actuel exploitant desdites parcelles agricoles,
- L'association Torfou la Bataille et la commune de Sèvremoine, en qualité de coorganisateurs de l'évènement.

Aux termes de cette convention, le partenariat est défini comme suit :

- Le propriétaire du Château du Couboureau et des parcelles agricoles qui serviront de parking pour les visiteurs, Monsieur de La Bretesche, met à disposition gracieusement le parc, les écuries du château ainsi que les parcelles agricoles en question.
- L'actuel exploitant des parcelles agricoles, Monsieur Cyrille Blanchet représentant le GAEC Vallée de la Sèvre, donne son accord à la mise à disposition et autorise l'accès et la circulation des visiteurs sur ces parcelles.
- La commune de Sèvremoine coordonne et finance la programmation, la communication, la logistique et la sécurité de l'évènement.
- L'association Torfou la Bataille crée et présente le spectacle déambulatoire, gère la restauration et le bar et fournit un appui opérationnel et logistique.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 11 juin 2026,

VU la convention de partenariat ci-annexée,

CONSIDERANT l'enjeu tant patrimonial et culturel que l'intérêt relatif à l'animation de la vie locale pour la commune de Sèvremoine relatifs à l'organisation de cet événement,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser, dans une convention, la répartition des rôles pour l'organisation de cet événement,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

Etant précisé que Richard Cesbron ne prend pas part au vote,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	61	0	1

1 abstention : Sandrine Villette.

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre Monsieur De La Bretesche, Monsieur Cyrille Blanchet représentant le GAEC Vallée de la Sèvre, l'association Torfou la Bataille et la commune de Sèvremoine.
- **AUTORISE** Madame Aglaé De Beauregard, Adjointe en charge du Pôle Aménagement, Urbanisme et Centres-bourgs à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

